

## Enquête de la FNATH **62% des victimes du travail ont été licenciées pour inaptitude**

La FNATH a mené une enquête auprès des personnes qui se sont rendues dans ses 1000 points de permanences ces derniers mois. Au total près de 5000 personnes ont répondu à notre enquête.

La FNATH dévoile la première partie de l'enquête concernant le devenir des victimes du travail après leur accident ou leur maladie : un éclairage unique sur les victimes du travail.

Le 1<sup>er</sup> volet de l'enquête est disponible sur [www.fnath.org](http://www.fnath.org)

### **Des arrêts de travail de longue durée chez les seniors : 80% des personnes en arrêt de plus de 3 mois ont 46 ans.**

Parmi les personnes actuellement en arrêt de travail, l'enquête montre des arrêts de longue durée. Ainsi, 8 personnes sur 10 (79%) sont en arrêt de plus de 3 mois. L'enquête permet de constater une forte concentration des arrêts de travail de longue durée chez les travailleurs âgés de plus de 46 ans : parmi les personnes en arrêt de travail de plus de 3 mois, 80% ont plus de 46 ans.

### **La reprise du travail : 62% des personnes licenciées pour inaptitude.**

Selon notre enquête, 67% des répondants n'ont pas repris leur activité professionnelle à la suite de leur accident ou maladie dans la même entreprise. Ils sont 62% à avoir été licenciés pour inaptitude. Toutefois, 10% d'entre eux ont pu retrouver un emploi dans une autre entreprise.

Seulement 8% des personnes ont repris leur travail avec aménagement de poste contre 16% qui ont repris leur activité au même poste mais sans aménagement particulier. 5% indique que cette reprise de travail a été faite dans la même entreprise mais à un poste différent.

La FNATH constate une forte hausse par rapport à l'enquête menée en 2011. A l'époque, [notre enquête](#) montrait que 55% des personnes n'avaient pas repris leur travail dans la même entreprise après l'arrêt de travail qui a suivi l'accident.

### **Enseignements**

Alors que le Gouvernement a annoncé un moratoire du compté pénibilité et que le projet de loi portant habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour la rénovation sociale devrait prévoir des dispositions concernant l'inaptitude au travail, cette enquête montre à quel point un accident du travail ou une maladie d'origine professionnelle conduit à l'exclusion du monde de l'entreprise.

**Présentation de la population enquêtée.** Les répondants sont principalement des hommes (66%), majoritairement de plus de 46 ans (78%) et sans activité (23% sont en arrêt de travail, 23% en recherche d'emploi et 14% en retraite). Les répondants habitent dans 37 départements différents, répartis sur 11 régions.

90% des personnes enquêtées ont eu un accident ou une maladie en lien avec le travail (principalement un trouble musculo-squelettique). Ils présentent majoritairement un taux inférieur à 50%. L'enquête constitue donc un éclairage unique sur l'accès aux droits des victimes du travail.

